



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Budget principal - Décision modificative n°3 pour l'exercice
2022.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2022. Ce dernier a été amendé successivement par la décision modificative (DM) n°1 le 23 mars et la DM n°2 le 24 juin dernier. Il convient désormais d'examiner les données relatives à la DM n°3 pour l'exercice 2022.

Toutes opérations confondues, les chiffres de cette DM en crédits réels sont les suivants :

<i>Budget principal</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Total</i>
Investissement	-93 336,6	6 856,8	100 193,4
Fonctionnement	32 262,4	79 662,2	47 399,8
Total	-61 074,1	86 519,0	147 593,2

Chiffres exprimés en milliers d'euros

Les mouvements en autorisations de programmes (AP) sont de -42,2 M€ et ceux des autorisations d'engagement (AE) de -2,7 M€. La variation des dépenses de fonctionnement en DM3 représente +1,3 % des crédits inscrits 2022. En investissement l'ajustement est de -8,1 %. Sur cette base, l'emprunt d'équilibre doit être réduit de 147,6 M€, soit un total inscrit de 444,4 M€ après DM3.

Je vous propose à présent de détailler ces différents mouvements, en section de fonctionnement (I), en section d'investissement (II), puis d'examiner les mesures diverses (III).

I – La section de fonctionnement

Le total général des dépenses de fonctionnement est de 32,3 M€. Les recettes varient de 79,7 M€.

A – Les dépenses

Le secteur solidarité

Les dépenses de ce secteur sont en hausse de 7,5 M€.

Un important besoin concerne la politique des personnes handicapées (+14,5 M€). Les revalorisations salariales prévues dans le cadre des accords du Ségur pèsent pour 5,6 M€ (compensées par des recettes attendues de l'Etat pour 2,6 M€ sur l'exercice 2022). Sont également en augmentation les frais de séjour en établissement pour les adultes handicapés (+3,4 M€). La prestation de transport d'élèves handicapés est en nette progression conduisant à une croissance des besoins de 3,2 M€. Enfin, la prestation de compensation du handicap (PCH) enregistre également un besoin complémentaire de 3 M€, qui s'explique notamment par la mise en place du dispositif habitat inclusif et par le coût supplémentaire dû à la tarification individualisée dont bénéficient certains services d'aide d'accompagnement à domicile (SAAD).

Le secteur de l'insertion professionnelle enregistre un ajustement de crédit de -8,1 M€. Le montant des allocations mensuelles versées aux bénéficiaires du RSA faiblit depuis le début de l'année. Le nombre d'allocataires est passé de 71 320 en janvier 2022 à 63 218 en août. Les besoins annuels sont donc à nouveau révisés (après l'actualisation réalisée lors de la DM2 de -25 M€) à hauteur de 469 M€ (-6 M€). Il en est de même avec un ajustement de l'enveloppe consacrée aux contrats aidés (-1 M€). Enfin, il est à noter que des ajustements d'autorisations d'engagement (AE) sont également réalisés notamment pour les dispositifs du fonds de solidarité pour le logement (FSL) (-6,8 M€) et d'accompagnement et d'accès à l'emploi (-6,7 M€).

Le budget du secteur du bel âge est ajusté en fonction du rythme des dépenses observé (-2,4 M€). Avec une baisse du nombre de bénéficiaires, le budget des frais de séjours en établissement est ainsi corrigé (-1,3 M€), de même que celui de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (-3 M€). A l'inverse, les besoins pour l'APA en établissement sont revalorisés (+1,3 M€).

Le secteur de l'enfance et de la famille est ajusté (+2,9 M€). Ces crédits supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance (1,7 M€), ainsi que pour le plan national de lutte contre la prostitution des mineurs (1 M€). A noter que ces dispositifs font l'objet d'inscriptions de recettes dans le cadre de cette présente DM, respectivement 5,6 M€ pour le contrat enfance et 1 M€ pour le plan de lutte contre la prostitution.

La mise à jour des actions du plan pauvreté, qui concerne plusieurs politiques sociales, avec notamment le solde des conventions 2021 et l'inscription des nouvelles conventions 2022, nécessite une revalorisation de crédits de 0,5 M€.

Les secteurs de l'équipement et de l'aménagement du territoire

La DM3 voit une diminution dans ces domaines de 3,3 M€ qui correspondent à un simple ajustement aux perspectives de réalisation. Notamment, dans le secteur du patrimoine, une réduction de crédits de 2,1 M€ est proposée. Elle est en particulier liée à l'ajustement des besoins au titre des locations immobilières (-0,8 M€).

Le secteur cadre de vie

La DM3 inclut une diminution de 3,3 M€. Notamment, dans le secteur de la jeunesse et des sports les ajustements sont de 3 M€. Ils correspondent au niveau de consommation prévu en 2022 et intègrent notamment une restitution de 1 M€ dans le cadre des séjours éducatifs et sportifs dont une partie des paiements se feront finalement en 2023.

Le secteur du développement du territoire

Dans le domaine de l'agriculture, les aides prévues en faveur des agriculteurs dans le cadre des épisodes de gel 2021 sont ajustés aux besoins de consommation (-0,4 M€). Il en est de même pour les secteurs des relations internationales (-0,2 M€) et du logement (-0,1 M€).

Les moyens généraux

Le budget des moyens généraux hors ressources humaines (logistique, communication, sécurité...) est revalorisé, en valeur nette, de 240 K€ compte tenu notamment des effets inflationnistes de la crise actuelle sur les prix des marchés publics.

Les charges de personnel

La DM3 voit un accroissement de ces charges de 12,1 M€. Une partie de cette augmentation (+7,3 M€) est liée à diverses mesures règlementaires: les impacts financiers des accords du Ségur sur les personnels du Département (5,4 M€), la clause de revoyure règlementaire des bénéficiaires du régime indemnitaire (1 M€), reclassements... Par ailleurs, certaines mesures internes nécessitent également un abondement d'enveloppes: pourvoi de postes vacants, revalorisation de régimes indemnitaires ...

Les finances

L'augmentation des charges en DM3 est d'environ 19,7 M€.

Un volume de dotations aux provisions de 9,4 M€ est nécessaire (Cf. rapport spécifique à la présente séance). De même, la notification d'Etat de la contribution départementale au fonds de péréquation de DMTO conduit à une inscription complémentaire de 7,1 M€ et de 2,9 M€ pour celle relative au fonds de péréquation de la CVAE. Les charges d'intérêt de la dette sont revalorisées de 1,5 M€. Cette charge supplémentaire trouve son origine dans

le choix de la collectivité d'emprunter tôt au cours de l'année 2022. Cette stratégie a eu pour avantage d'obtenir de meilleures conditions financières que celles en vigueur actuellement. Mais eu égard aux caractéristiques des emprunts signés souvent avec un échancier de remboursement trimestriel, le remboursement de capital et d'intérêts a été plus important qu'initialement envisagé. Cette option s'avère toutefois largement opportune au regard du surenchérissement du coût de l'emprunt depuis plusieurs mois. Enfin le poste des admissions en non-valeur présumées est ajuté aux demandes du comptable public (- 1,7 M€).

Concernant les AE, il est procédé à l'ajustement du stock. Notamment, certaines AE font l'objet de réductions (-13,7 M€).

Parallèlement un accroissement des AE de 11 M€ est également prévu en DM3. Ces mouvements correspondent à la création de deux AE afin d'assurer un suivi de gestion du contrat enfance signé par le Département en 2022. Ainsi une AE de 10,4 M€ est créée au secteur enfance et une autre de 0,6 M€ au titre de la protection maternelle, infantile et de santé publique.

Après DM3, compte tenu de l'ensemble de ces mouvements, le stock total d'AE s'élève à 92,9 M€, dont 43,7 M€ restent à financer.

B – Les recettes

Les ajustements représentent + 79,7 M€, essentiellement dans les domaines finances, solidarité et contentieux, dont les principaux mouvements sont décrits ci-dessous.

Pour le secteur finances, les inscriptions nouvelles sont de près de 58 M€.

Les allocations à percevoir au titre du fonds de péréquation des DMTO sont revalorisées de 19,6 M€. Le produit de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est ajusté de 10 M€ et celui de taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) de 5,9 M€. Les recettes d'Etat à percevoir au titre du soutien financier aux SAAD sont évaluées à 9 M€ pour 2022. Les provisions sont ajustées par des opérations de reprise (6,8 M€) (Cf. rapport spécifique à la présente séance). Les produits de participations sont arrêtés au niveau des réalisations (+3,6 M€). En matière de fiscalité directe les compléments sont de 1,4 M€, dont 2,2 M€ pour le produit notifié de CVAE. Enfin, la prévision de recette du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est ajustée (-2 M€) par prudence. Elle devrait, compte tenu de la baisse des dépenses d'insertion, qui constituent une grande partie de la base de calcul, être moins importante que prévu.

Dans le domaine de la solidarité, les revalorisations s'élèvent à 16,5 M€. Les recettes dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance sont de 5,6 M€. Celles du plan national de lutte contre la prostitution des mineurs sont de 1 M€. Le plan pauvreté est ajusté de 6,2 M€ en adéquation avec les dépenses prévues. Toujours dans le secteur social, le remboursement des chèques emploi service universel non consommés sur les dispositifs PCH ou d'insertion est majoré de 3 M€. Un versement de l'Etat

dans le cadre du dispositif d'hébergement des ressortissants ukrainiens est également prévu (0,3 M€).

Dans le secteur juridique, un contentieux dans le cadre de marchés de travaux concernant le collège de Plan-de-Cuques permet l'inscription d'une recette de 4,1 M€.

Enfin, un certain nombre d'inscriptions complètent les recettes de fonctionnement de cette DM3 (+1,1 M€): prise en compte de notifications reçues, des régularisations d'encaissements exceptionnels, ajustement des recettes au niveau des réalisations notamment dans les domaines du patrimoine, des ressources humaines, des routes...

II – La section d'investissement

La section d'investissement comprend une diminution de 93,3 M€ de crédits et 42,2 M€ d'AP, ainsi qu'une augmentation de 6,9 M€ des recettes (hors emprunt).

A – Les dépenses

Au niveau des crédits, le point sur les différents calendriers de travaux permet un certain nombre de réajustements (redéploiements, baisses ou augmentations). Les réductions de crédits proposées représentent -98,3 M€. Par ailleurs certains programmes font l'objet d'abondement (5 M€). Ainsi, globalement, les mouvements sont de -93,3 M€.

Parmi les principaux correctifs de programmes, les finances font l'objet d'une revalorisation de 2 M€. Cette dernière concerne le remboursement de la dette en capital. De la même manière que mentionné *supra* concernant les charges d'intérêts de la dette, ce besoin est lié à l'anticipation en début d'année d'une grande partie des levées d'emprunt prévisionnelles 2022, dont les échéances ont commencé sur ce même exercice. Autre correctif notable, dans le secteur de la construction une revalorisation de 1,1 M€ est inscrite. Elle correspond notamment à des besoins complémentaires sur l'opération du centre de secours de Roquevaire (0,5 M€).

Ainsi, après DM3, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à près de 676,3 M€ et les dépenses en capital à 96 M€.

Concernant les AP, il est procédé à l'ajustement du stock. Notamment, certaines AP font l'objet de réductions (-62,6 M€).

Parallèlement un accroissement des AP de 20,4 M€ est également prévu en DM3 se décomposant ainsi :

- ajustement des programmes de construction et travaux dans les collèges (7,3 M€);
- revalorisation des programmes de subvention de travaux dans les EHPAD (6,6 M€);
- ajustement des programmes d'aides aux communes et de logement (3,8 M€);
- complément pour des travaux urgents de sécurisation des collèges

(2,5 M€).

Après DM3, compte tenu de l'ensemble de ces mouvements, le stock total d'AP s'élève à 6,9 milliards d'euros (après enregistrement des clôtures de l'année), dont environ 2 milliards d'euros restent à financer.

B – Les recettes

Les mouvements enregistrés en recettes d'investissement représentent un flux de 6,9 M€.

Le produit attendu au titre du FCTVA est revalorisé de 4,8 M€, le portant ainsi à 28,8 M€. Une subvention d'Etat est attendue dans le secteur de l'éducation pour le programme de travaux du collège de Saint-Eutrope à Aix-en-Provence (1,8 M€). Une autre subvention d'Etat est également inscrite pour 1,3 M€, correspondant au financement du projet national « Territoires numériques éducatifs » porté par le Département dans le cadre de l'aide aux communes. Des remboursements d'avances effectuées par la chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence au titre du fonds territorial d'urgence et de solidarité sont prévus (1,2 M€). Enfin certaines minorations sont également présentes : des recettes de fonds de concours dans le domaine routier (-1,3 M€) suite à glissement de programmation de travaux en 2023, les produits de cessions immobilières sont ajustés (-0,8 M€), des subventions dans le cadre de projets informatiques actualisées (-0,4 M€).

III – Les mesures diverses

Dans le cadre de cette DM3, le Département doit procéder à un certain nombre de régularisations comptables.

A - Correction d'erreurs sur amortissements sur années antérieures

L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit que les biens figurant à l'actif départemental font l'objet d'un amortissement constatant l'amointrissement de la valeur durant sa durée d'utilisation. Cet amortissement est calculé dans le cadre d'un plan d'amortissement se basant sur la valeur brute du bien amorti. Par suite d'anomalies, cette valeur brute peut être faussée. Il convient donc de corriger ces erreurs donnant lieu à un différentiel d'amortissement, afin de donner une image sincère et fidèle de l'actif départemental.

Certains biens pris à l'inventaire entre 2006 et 2016, dont la liste est fournie en annexe 1, avaient une valeur de base d'amortissement faussée par l'affectation de charges erronées. Les biens susvisés ont fait l'objet d'un suramortissement sur les exercices 2006 à 2021. Il convient de procéder à une reprise sur amortissement de 337 824,05 € afin de neutraliser les amortissements pratiqués à tort.

Par ailleurs, certaines fiches biens prises à l'inventaire en 2016, dont la liste est fournie en annexe 2, avaient une valeur de base d'amortissement faussée par l'affectation en doublon de mandats d'annulation. Les biens susvisés ont fait l'objet d'un défaut d'amortissement sur les exercices 2016 à 2020. Il

convient de procéder à une dotation complémentaire d'amortissement de 3 141,75 €.

L'instruction comptable et budgétaire M52 précise que ces opérations sont d'ordre non budgétaire telles que décrites en annexes.

B - Apurement des cautions reçues

Des cautions, dont la liste est fournie en annexe 3, ont été reçues au titre de baux concédés par le Département entre 1997 et 2000. Ces baux n'ont plus cours à l'heure actuelle. Les entités ayant versé ces cautions n'ont plus d'existence légale à ce jour empêchant le remboursement de celles-ci. Afin d'apurer le compte 165 relatif aux cautions reçues, il est proposé de procéder à une opération d'ordre budgétaire telle que prévue par l'instruction comptable M52 pour un montant de 55 925,50 € par le débit du compte 165 « Cautions reçues » et le crédit du compte 7788 « Autres produits exceptionnels ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget principal - Décision modificative n°3 pour l'exercice 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, Mme Audrey GARINO à M. Yannick OHANESSIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Denis ROSSI à Mme Nora PREZIOSI, M. Yves VIDAL à M. Lionel DE CALA.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget principal - Décision modificative n°3 pour l'exercice 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 21 octobre 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la présente décision modificative n°3 et ses annexes au titre du budget général,
- de procéder à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 147 593 150,50 €,
- d'adopter les variations, créations, ajustements, clôtures et affectations d'autorisations de programme et d'engagements prévus au présent budget conformément aux tableaux annexés,
- d'autoriser la régularisation des amortissements, par crédits d'ordre non budgétaire, conformément aux annexes jointes,
- d'autoriser l'apurement des cautions reçues, par crédits d'ordre budgétaire, comme indiqué dans le rapport de présentation,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

Adopte à la majorité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Contre : 3

M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI.

Abstentions : 11

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

**ANNEXE 1 :
LISTE DES BIENS EN SURAMORTISSEMENT A CORRIGER**

Numéro de bien	Designation Bien	Recette ordre budgétaire comptabilisée	Suramortissement réalisé	Ecritures correctives (Ordre non budgétaire)	
				Recette d'ordre non budgétaire	Dépense d'ordre non budgétaire
82623	Etude RD37	28031 - amortissement des frais d'études	22 152,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	28031 - amortissement des frais d'études
75362	Avis Technique		364,90		
70814	Etude Marché 2010-10604		181,55		
70579	Etude Collège Giono		250 964,73		
70397	Etude Club Senior Le Canet		789,36		
70097	Etude MDS Marignane		2 577,71		
78224	Etude Marché 2013-13157		39 419,28		
80117	Etude DR92		465,58		
80412	Etude D7n		936,01		
83205	Etude Marché 2014-2449		2 088,00		
88266	Etude Marché 2014-12387		519,71		
77916	Etude Marché 2010-10640		770,22		
Total 28031 - amortissement des frais d'études			321 229,05	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	28031 - amortissement des frais d'études
62043	Subvention Exercice 2006 Etablissements scolaires	280432 - amortissement de subventions d'équipement aux établissements scolaires	13 695,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	280432 - amortissement de subventions d'équipement aux établissements scolaires
Total 280432 - amortissement de subventions d'équipement aux établissements scolaires			13 695,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	280432 - amortissement de subventions d'équipement aux établissements scolaires
79383	Fournitures matériel informatique marché 2014-13398	281838 - amortissement autres matériels informatiques	2 900,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	281838 - amortissement autres matériels informatiques
Total 281838 - amortissement autres matériels informatiques			2 900,00	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	281838 - amortissement autres matériels informatiques
Total régularisations			337 824,05	337 824,05	337 824,05

ANNEXE 2 : DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES D'AMORTISSEMENT

Numéro de bien	Désignation Bien	Dépense d'ordre budgétaire comptabilisée	Amortissement complémentaire	Ecritures correctives (Ordre non budgétaire)	
				Dépense d'ordre non budgétaire	Recette d'ordre non budgétaire
70973	Etude Marché 2011-11650	28031 - amortissement des frais d'études	241,75	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	28031 - amortissement des frais d'études
79393	Etude Marché 2013-13623		2 900,00		
Total 28031 - amortissement des frais d'études			3 141,75	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	28031 - amortissement des frais d'études
Total régularisations			3 141,75	3 141,75	3 141,75

ANNEXE 3 : LISTE DES CAUTIONS REÇUES A RÉGULARISER

Numéro d'inventaire	Année acquisition	Créancier	Montant net reçu	Date de la caution	Statut
9165001	1997	SEP INDUSTRIE LC	9 146,94 €	09/05/1997	Société en liquidation
9165002	1997	CINERG	5 770,33 €	09/05/1997	Société en liquidation
9165003	1997	STELLA	4 003,77 €	09/05/1997	Société en liquidation
9165004	1997	BERNEX	2 676,55 €	09/05/1997	Dossier clôturé
9165007	1998	ALPHACOM	10 727,08 €	24/03/1998	Société en liquidation
9165009	1998	SPEOS	3 363,31 €	24/03/1998	Société en liquidation
9165010	1998	ASSOCIATION POLE 13	6 078,90 €	17/06/1998	Dossier clôturé
9165011	1998	DATTEL SAINT HILAIRE	152,45 €	07/07/1998	Dossier clôturé
9165012	1998	DATTEL SAINT HILAIRE 2	3 056,41 €	07/07/1998	Dossier clôturé
9165013	1998	STELLA POE	5 944,29 €	18/12/1998	Société en liquidation
9165015	2000	EITIC RESEAUX DE COMPETENCE	625,10 €	08/02/2000	Société en liquidation
9165016	2000	CYBER CONCEPT	220,62 €	08/02/2000	Société en liquidation
9165017	2000	FLODIM	864,11 €	13/03/2000	Société en liquidation
9165019	2001	FDA	1 640,96 €	27/02/2001	Société en liquidation
9165025	2000	LES JARDINS DE L'ENTREPRISE	1 654,68 €	31/12/2000	Dossier clôturé
TOTAL DES CAUTIONS NON RENDUES			55 925,50 €		7788 - Autres produits exceptionnels

Annexe 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS D'AFFECTATION EN DM3 2022

AUTORISATIONS DE PROGRAMME										
SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME							SITUATION DE L'AFFECTATION			
Direction	Millésime et numéro d'AP	Imputation budgétaire	Millésime et numéro d'opération	Libellé d'opération	Montant d'AP avant DM3 2022	Flux DM3 2022	Montant d'AP après DM3 2022	Part affectée avant DM3 2022	Variations affectations DM3 2022	Affectations après DM3 2022
DAC	2008-18012A	20-621-2031	2016-1012896	Adaptation installations techniques CER (Centre Exploitation Routes) - Vitrolles	15 000,00	-3 718,22	11 281,78	15 000,00	-3 718,22	11 281,78
DAC	2008-18012A	23-621-231311	2016-1012896	Adaptation installations techniques CER (Centre Exploitation Routes) - Vitrolles	90 000,00	-32 037,77	57 962,23	90 000,00	-32 037,77	57 962,23
DAC	2005-15030A	20-738-2031	2015-1012327	Bastide de St-Pons la Blancherie	120 000,00	-40 000,00	80 000,00	120 000,00	-40 000,00	80 000,00
DAC	2005-15030A	23-738-231318	2015-1012327	Bastide de St-Pons la Blancherie	645 500,00	40 000,00	685 500,00	645 500,00	40 000,00	685 500,00
DAC	2012-22026A	23-12-237-4	2016-1012890	Centre de Secours d'Allauch	23 500,00	-23 500,00	0,00	23 500,00	-23 500,00	0,00
DAC	2012-22026A	23-12-231318	2016-1012890	Centre de Secours d'Allauch	5 392 500,00	-296 500,00	5 096 000,00	5 392 500,00	-296 500,00	5 096 000,00
DAC	2012-22026A	20-12-2031	2016-1012890	Centre de Secours d'Allauch	784 000,00	70 000,00	854 000,00	784 000,00	70 000,00	854 000,00
DAC	2012-22026A	23-12-238-4	2016-1012890	Centre de Secours d'Allauch	400 000,00	250 000,00	650 000,00	400 000,00	250 000,00	650 000,00
DAC	2012-22026A	23-12-238-4	2013-1011515	Centre de Secours de Roquevaire	175 000,00	-143 418,96	31 581,04	175 000,00	-143 418,96	31 581,04
DAC	2012-22026A	23-12-231318	2013-1011515	Centre de Secours de Roquevaire	3 868 000,00	143 418,96	4 011 418,96	3 868 000,00	143 418,96	4 011 418,96
DAC	2004-14016A	23-221-2317312	2016-1012897	Collège de Lançon de Provence	18 932 578,25	494 804,57	19 427 382,82	18 932 578,25	494 804,57	19 427 382,82
DAC	2004-14016A	23-221-238-4	2016-1012897	Collège de Lançon de Provence	4 311 000,00	-494 804,57	3 816 195,43	4 311 000,00	-494 804,57	3 816 195,43
DAC	2012-22027A	23-221-2317312	2014-1012014	Collège les Caillols - Salle polyvalente	2 305 000,00	200 000,00	2 505 000,00	2 305 000,00	200 000,00	2 505 000,00
DAC	2012-22027A	23-221-238-4	2014-1012014	Collège les Caillols - Salle polyvalente	245 000,00	-200 000,00	45 000,00	245 000,00	-200 000,00	45 000,00
DAC	2004-14014A	20-221-2031	2011-1004382	Collège Marcel Pagnol - Martigues	4 500 000,00	270 000,00	4 770 000,00	4 500 000,00	270 000,00	4 770 000,00
DAC	2004-14014A	23-221-2317312	2011-1004382	Collège Marcel Pagnol - Martigues	20 900 000,00	5 400 000,00	26 300 000,00	20 900 000,00	5 400 000,00	26 300 000,00
DAC	2004-14014A	23-221-238-4	2011-1004382	Collège Marcel Pagnol - Martigues	1 100 000,00	300 000,00	1 400 000,00	1 100 000,00	300 000,00	1 400 000,00
DAC	2012-22027A	23-221-2317312	2012-1011035	Collège Jean Moulin - Marseille - Création salle polyvalente	2 675 255,36	600 000,00	3 275 255,36	2 675 255,36	600 000,00	3 275 255,36
DAC	2012-22027A	23-221-2317312	2015-1012490	Collège Rastoin les Gorguettes - Rénovation	4 502 000,00	700 000,00	5 202 000,00	4 502 000,00	700 000,00	5 202 000,00
DAC	2004-14013A	23-11-231318	2011-1004293	Gendarmeries diverses	207 372,21	15 399,09	222 771,30	207 372,21	15 399,09	222 771,30
DAC	2004-14033A	21-0202-2188	2011-1004264	Muséon Arlaten	305 000,00	-29 643,10	275 356,90	305 000,00	-29 643,10	275 356,90
DAC	2006-16035A	20-64-2031	2020-1014803	Port de Carro	30 000,00	-30 000,00	0,00	30 000,00	-30 000,00	0,00
DAC	2005-15030A	20-738-2031	2022-à créer	Réhabilitation ancienne auberge de Pichauris	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
DEC	2016-10134AA	21-221-21841	2011-1000251	Equipement demi-pension suite travaux mise en conformité	153 000,00	-76 069,80	76 930,20	152 962,99	-76 032,79	76 930,20

Annexe 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS D'AFFECTATION EN DM3 2022

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME								SITUATION DE L'AFFECTATION		
Direction	Millésime et numéro d'AP	Imputation budgétaire	Millésime et numéro d'opération	Libellé d'opération	Montant d'AP avant DM3 2022	Flux DM3 2022	Montant d'AP après DM3 2022	Part affectée avant DM3 2022	Variations affectations DM3 2022	Affectations après DM3 2022
DEC	2022-32013A	21-221-21831	2022-à créer	Territoires numériques éducatifs	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
DEC	2022-32013A	23-221-2317312	2022-à créer	Territoires numériques éducatifs	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
DEC	2022-32013A	23-221-231312	2022-à créer	Territoires numériques éducatifs	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
DFEN	2012-10187E	23-738-238-4	2012-1010691	Travaux de sécurité dans les domaines départementaux	20 000,00	75 000,00	95 000,00	20 000,00	75 000,00	95 000,00
DME	2022-10270H	20-0202-2031	2022-1013514	Exploitation et maintenance HD13 annexes	220 000,00	70 000,00	290 000,00	220 000,00	70 000,00	290 000,00
DME	2022-10270K	20-0202-2031	2022-1015557	Rénovation vitrages - Maintenance HD13	20 000,00	-20 000,00	0,00	20 000,00	-20 000,00	0,00
DME	2022-14032H	23-221-2317312	2022-1015451	Travaux Programmes Collèges 2022	9 455 000,00	2 500 000,00	11 955 000,00	9 455 000,00	2 500 000,00	11 955 000,00
DME	2022-10270I	20-0202-2031	2022-1015558	Trentenaire Sprinklage - Maintenance HD13	50 000,00	-50 000,00	0,00	50 000,00	-50 000,00	0,00
DRP	2018-10083AD	204-628-204133	2018-1013438	Aménagement carrefour de Bonpas	48 500,00	10 000,00	58 500,00	48 500,00	10 000,00	58 500,00
DRP	2015-10083Y	204-628,204113	2015-1012491	Carrefour de Belcodène	1 930 000,00	132 000,00	2 062 000,00	1 930 000,00	132 000,00	2 062 000,00
DRP	2011-10083N	204-621-204142	2011-1010178	Subventions à verser Communes 2011	2 651 204,18	20 000,00	2 671 204,18	2 651 204,18	20 000,00	2 671 204,18
DRP	2014-10083T	204-621-204142	2014-1011654	Subventions à verser Communes 2014	2 778 816,00	-100 000,00	2 678 816,00	2 778 816,00	-100 000,00	2 678 816,00
DRP	2021-10083AK	204-621-204142	2021-1015141	Subventions et fonds de concours à verser Communes 2021	6 117 687,00	-110 000,00	6 007 687,00	6 117 687,00	-110 000,00	6 007 687,00
DRP	2022-10083AO	204-628,204142	2022-1015432	Subventions et fonds de concours à verser Communes 2022	239 000,00	48 000,00	287 000,00	239 000,00	48 000,00	287 000,00
DSG	2022-10009O	21-0202-2182	2022-10009O-1015559	Achat et équipement véhicules spéciaux	650 000,00	-250 000,00	400 000,00	650 000,00	-250 000,00	400 000,00
DSG	2022-10272G	21-0202-2188	2022-10272G-1000575	Matériel et mobilier des services	591 000,00	-210 000,00	381 000,00	591 000,00	-210 000,00	381 000,00
DSG	2022-10272G	21-0202-21848	2022-10272G-1000575	Matériel et mobilier des services	1 245 000,00	-307 000,00	938 000,00	1 245 000,00	-307 000,00	938 000,00
DAT	2019-14066J	204-64-20421	2019-1014224	Aides à la pêche année 2019	278 032,25	-30 000,00	248 032,25	278 032,25	-30 000,00	248 032,25
DAT	2020-14066K	204-64-20421	2020-1014538	Aides à la pêche année 2020	286 747,00	-8 404,85	278 342,15	286 747,00	-8 404,85	278 342,15
DAT	2021-14066L	204-928-20421	A créer	A créer	160 053,75	38 404,85	198 458,60	160 053,75	38 404,85	198 458,60
Totaux					98 420 746,00	9 161 930,20	107 582 676,20	98 420 708,99	9 161 967,21	107 582 676,20

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT								SITUATION DE L'AFFECTATION		
Direction	Millésime et numéro d'AE	Imputation budgétaire	Millésime et numéro d'opération	Libellé d'opération	Montant d'AE avant DM3 2022	Flux DM3 2022	Montant d'AE après DM3 2022	Part affectée avant DM3 2022	Variations affectations DM3 2022	Affectations après DM3 2022
INSERTION	2022-16009AE-B	017-564-62268	2011-1007130	Accompagnement et placement à l'emploi	9 000 000,00	-6 752 000,00	2 248 000,00	9 000 000,00	-6 752 000,00	2 248 000,00
INSERTION	2022-19011AE-B	017-564-62268	2011-1010163	Fonds social européen	9 151 232,25	-6 768 000,00	2 383 232,25	9 151 232,25	-6 768 000,00	2 383 232,25
DITAS	2022-27015AE-A	65-58-65737	2022-20222701551	Accompagnement social lié au logement	456 602,00	-45 520,00	411 082,00	456 602,00	-45 520,00	411 082,00
Totaux					18 607 834,25	-13 565 520,00	5 042 314,25	18 607 834,25	-13 565 520,00	5 042 314,25